Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202601-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
29 Septembre 2026

N°29.09.2026.01

OBJET :

Du champ à l'assiette : convention ville de Briec et Fest'y Briec pour l'organisation d'un repas partagé le 18 octobre 2026

Date de convocation :
23 Septembre 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	7
Nombre de pouvoirs :	7

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf Septembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MICHAUD Sabine, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane.
Etaient absents excusés : M GESTIN Philippe, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme DAO Aurélie, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Pouvoirs :
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M LE MEN Bruno
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme NOYON Claudine
M PETIT Frédéric donne pouvoir à M FÉREC Thomas
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël
Mme KURNAZ Melisa donne pouvoir à Mme ZARADER Valérie
Mme MAO Steren donne pouvoir à Mme LE BELLEC Joane

M LE MEN Bruno été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain », la Ville de Briec souhaite s'associer à l'association Fest'y Briec pour la tenue d'un repas partagé le 18 octobre 2026. La présente convention vise à définir le cadre de cette collaboration, en confiant la réalisation opérationnelle de la manifestation à l'Association et en fixant les modalités du soutien financier et logistique apporté par la Commune. Le Conseil municipal est invité à approuver la convention ci-annexée et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Dans le cadre de son engagement au titre du programme « Petite Ville de Demain », la Ville de Briec poursuit une politique dynamique de redynamisation du centre-bourg et de promotion d'une alimentation durable et accessible à tous.

Afin de concrétiser ces orientations lors de la journée du 18 octobre 2026, la municipalité souhaite s'appuyer sur le savoir-faire de l'association Fest'y Briec pour la mise en œuvre d'un repas partagé. Le projet de convention ci-annexé précise la répartition des rôles entre les parties, les moyens logistiques mis à disposition par la Ville ainsi que les modalités du soutien financier communal, incluant la garantie de couverture de l'éventuel déficit d'exploitation de la manifestation.

Vu l'avis unanimement favorable de la commission attractive du 17 septembre 2026,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202601-DE

1. D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'association Fest'y Briec pour l'organisation de la manifestation du repas partage du 18 octobre 2026, telle qu'annexée à la présente délibération.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution

Fait et délibéré le 29 Septembre 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

